



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 26 MAI 2016

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser les comptes de l'État de l'année 2015.

Cet exercice est l'occasion de dresser le bilan : les comptes de l'Etat ont, pour la dixième fois, été produits conformément aux prescriptions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001, et certifiés, avec réserves, par la Cour des comptes.

Les attentes du législateur organique étaient fortes. La comptabilité générale de l'Etat a été conçue comme un outil au service d'une culture financière plus performante, tournée vers une gestion de long terme et prenant en compte l'impact des politiques budgétaires sur le patrimoine de l'Etat.

Cet outil existe désormais. Chaque gestionnaire recense annuellement les charges à payer, ce qui offre un éclairage sur les conditions dans lesquelles les contraintes budgétaires ont été respectées. La comptabilité générale a consacré la notion de risque financier ; ainsi, les provisions et les engagements hors bilan fournissent une information sur le montant que représentent les aléas pesant sur la gestion. Les comptes de l'Etat permettent également de porter un regard plus complet et plus objectif sur l'investissement de l'Etat, sur sa capacité à entretenir son patrimoine et à le valoriser.

La qualité des comptes étant aujourd'hui reconnue, l'usage qui peut en être fait par tous les acteurs des finances publiques doit être développé.

Dans cet esprit, le rapport de présentation a été refondu. Il reprend notamment la synthèse des comptes qui avait été introduite l'an dernier dans le compte général de l'État ainsi que des développements spécifiques sur l'information sectorielle et l'articulation des résultats.

Vous trouverez dans ce dossier, le compte général de l'État 2015 accompagné d'une synthèse des comptes en 4 pages, du rapport de présentation facilitant la compréhension des états financiers ainsi que du rapport sur le contrôle interne comptable de l'État et de ses organismes publics.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno PARENT